

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 septembre 2018**

**DCM N° 18-09-27-16**

**Objet : Vente d'une emprise foncière appartenant au Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame à Metz.**

**Rapporteur: Mme AGUASCA**

Par délibération en date du 19 mars 2018, le Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame a décidé de la vente d'une partie de deux emprises foncières lui appartenant situées respectivement 23, rue de la Chèvre et 36, En Chaplerue à Metz et cadastrées en section 37 n°197 et n°206, au prix de 60 000 € à Monsieur et Madame [REDACTED]

Aussi, conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2541-14,

VU la délibération du Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame en date du 19 mars 2018,

VU le décret de désaffectation partielle du presbytère de la paroisse Notre-Dame pris par Monseigneur l'Evêque du 13 juin 2018,

VU l'avis favorable émis, sur cette vente, par le Diocèse de Metz en date du 16 juillet 2018,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser la vente d'un bien appartenant au Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame, d'une partie de deux emprises foncières situées 23, rue de la Chèvre et 36, En Chaplerue à Monsieur et Madame [REDACTED] au prix de 60 000 €.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**